COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 11.06.2017

# RAPPORT

## au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du postulat
M. Olivier Müller : Places de jeux : état des lieux et perspectives à court et moyen termes

Président : Armin Gote (SOC)
Membres : Caroline Buff (PLR)
Denis Golaz (SOC)
Arnaud Grand (PLR)
Andrea Gremaud (SOC)
Tal Luder (UDC)
Olivier Müller (PLR)
Ida Rodman (Les Verts)
Pierre-André Spahn (PLR)
Alexandre Staeger (ML) remplacé par Vincent Haldi

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Votre commission s'est réunie le 22 mai 2017 à la Villa Mounsey à Montreux. En présence de Messieurs Olivier Gfeller, Municipal, Marcel Lacroix, Chef du service de la Voirie et Espaces Verts, que nous remercions pour les précisions et les réponses apportées aux nombreuses questions.

Après avoir mis en jeu son mandat, le président-rapporteur est confirmé dans sa fonction.

Préambule

A la demande du postulant, M. Olivier Müller, la commission a tout d'abord visité les deux places de jeux se trouvant à la Rouvenaz à côté du Marché couvert afin d'expliciter les aspects liés à la sécurité de son postulat (passerelle sans protection latérale suffisante, rochers, cordes horizontales et non verticales et balançoire près du toboggan). De retour à la Villa Mounsey, le postulant a présenté par projecteur des photos prises de plusieurs places de jeux montreusiennes, mais également d'autres communes, afin d'illustrer les aspects d'attractivité et de convivialité.

Discussion générale

Tout d'abord, le municipal, M. Olivier Gfeller, nous donne des informations sur la place de jeux de la Rouvenaz. En effet, le renouvellement de cette place a été repoussé à cause du projet des jardins de la Rouvenaz. Après le retrait du projet par la Municipalité en 2015 et un rapport d'expert demandé par le service, le renouvellement de cette place de jeux est désormais devenu prioritaire. Les conclusions de ce rapport sont les suivantes :

- L'année d'installation de cet ensemble de jeu étant antérieure à 1999, il n'est pas obligatoire de le remettre aux normes actuelles.

- L'ancienneté du jeu et la configuration de la place font qu'une remise en état et en conformité de l'ensemble n'est pas une option envisageable.

- Vu l'état général et le nombre de points de non-conformité, nous préconisons la dépose rapide de l'ensemble pour supprimer tout risque d'accident.

Selon M. Gfeller, il n'est pas envisageable de modifier la place de jeux, même pour en augmenter la sécurité ; soit on la démonte complétement, soit on la maintient dans son état actuel.

Monsieur Marcel Lacroix, dont le service assure l'entretien des places de jeux, nous explique que ces dernières sont contrôlées visuellement chaque semaine. Tous les trois mois, un contrôle plus approfondi a lieu pour tester la stabilité et l'état des pièces particulièrement sollicitées. Enfin, lors de l'évaluation annuelle, il est décidé s'il faut maintenir une place de jeux ou la remplacer/supprimer. En cas de doute, une expertise externe est commandée. La commune de Montreux compte actuellement 35 places de jeux, dont 23 répondent aux normes actuelles, 7 sont dans l'attente d'un projet de renouvellement et 5 sont à refaire à court terme (Rouvenaz, Glion, Taux, Basset, Les Avants). Le service s'occupe aussi de la piste VITA et du contrôle des places de jeux dans les collèges.

Un commissaire s'interroge sur les critères de choix qui déterminent quand et dans quelle mesure une place de jeux est renouvelée. Les critères sont nombreux, mais avant tout sécuritaires. En effet, certains jeux ont été démontés (p. ex. rampe de skate ou tour métallique en forme de cône) pour des raisons de sécurité. D'autres critères comme la fréquentation touristique entrent en ligne de compte, mais il est aussi admis que les quartiers urbains nécessitent d'avantage de possibilités de pouvoir jouer que les villages qui sont en bordure de forêt ou d'un ruisseau très appréciés par les enfants pour jouer.

Une commissaire rappelle qu'il faut aussi penser aux seniors pour lesquels on pourrait faire une place de sport adaptée. A ce sujet, il est rappelé qu'il y a le postulat de Alioune Diop qui demande une place de fitness en plein air.

Un autre commissaire estime qu'il ne sera pas possible de satisfaire tout le monde. En effet, Montreux a un territoire étendu avec beaucoup de petites places de jeux. Au vu de cette configuration ces dernières ne peuvent pas régater avec les grandes places de jeux dont nos communes voisines se sont dotées (ex. Blonay). En effet, certaines places de jeux

sont citées en exemple car elles disposent aussi de bancs et de tables permettant aux parents de piqueniquer ce qui est un bon point pour la convivialité.

Enfin un commissaire félicite la Municipalité pour le travail accompli avec les places de jeux existantes, n'estimant pas nécessaire de lui demander un rapport.

La majorité des commissaires est cependant convaincue que le sujet est d'importance et qu'un rapport de la Municipalité permettra de mettre la lumière sur les opportunités et difficultés liés aux places de jeux et suivent le postulant dans sa demande de faire établir un état des lieux.

## Conclusion

En conclusion, c'est à la majorité, 7 oui, 2 non et 1 abstention que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre en considération ce postulat.

7 oui, 2 non, 1 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Armin Gote (SOC)